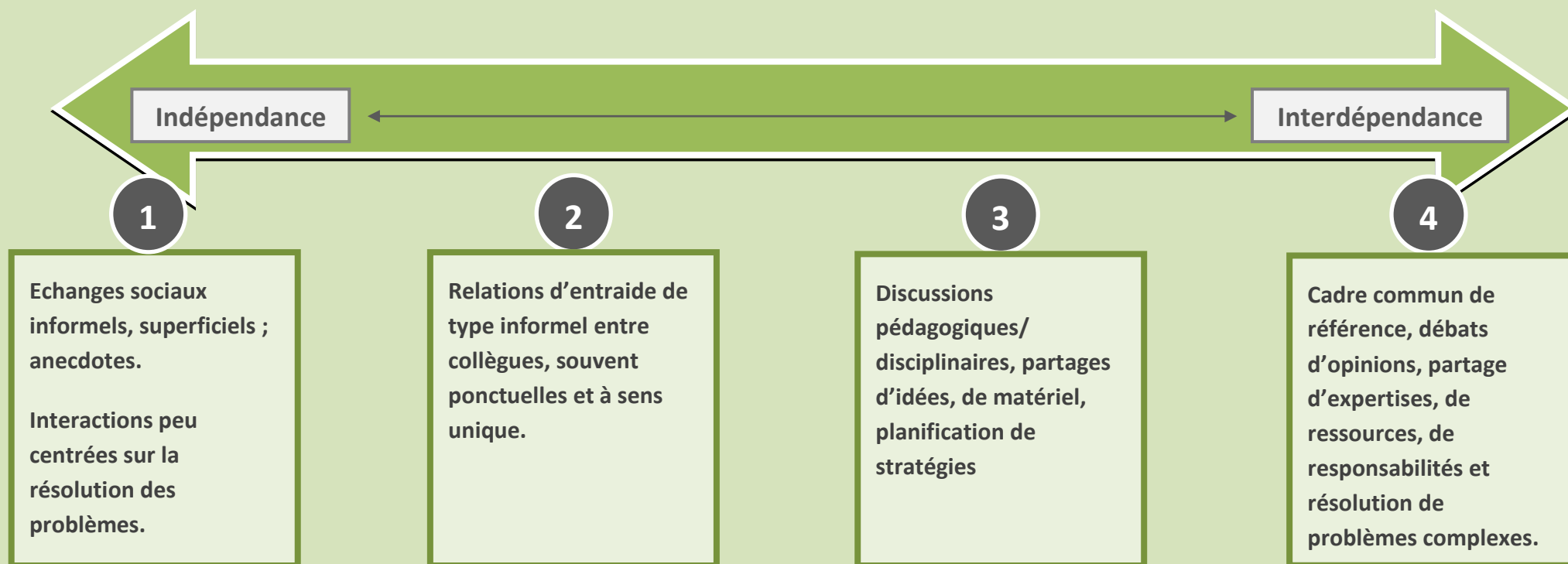


Niveaux d'interdépendance des pratiques collaboratives - Continuum de Little, 1990

Julien Cordelois, ESPE Toulouse



Caractéristiques propres aux pratiques collaboratives :

- La collaboration est volontaire.
- La collaboration nécessite la parité entre les participants.
- La collaboration est basée sur la poursuite de buts communs.
- La collaboration requiert le partage des responsabilités.
- Les individus qui collaborent partagent leurs ressources.
- Les individus qui collaborent estiment et valorisent ce mode d'interaction interpersonnelle.
- La confiance mutuelle est présente au sein d'une équipe collaborative.
- Un sentiment d'appartenance accompagne les individus qui travaillent en collaboration.

«La collaboration interpersonnelle est un style d'interaction entre au moins deux parties égales volontairement engagées par des décisions prises collectivement et travaillant ensemble à un but commun », Friend & Cooch, 2010, p. 7.